



NATATION SYNCHRONISÉE

SOMMAIRE

Avant-propos	181
Les différents programmes	
Schéma général	182
Le parcours sportif	184
Les équivalences	185
Le Synchronat	
Présentation	186
Les épreuves	186
Les caractéristiques	187
Engagements	187
Organisation territoriale	188
Calendrier des épreuves	188
Notation et classement	188
Les compétitions	
Dispositif	189
Les catégories d'âge	189
Le surclassement	189
La réglementation des épreuves	189
Les officiels	189
Les résultats	189
Participation des étrangers	190
Participation masculine	190
Principes	190
Dispositif DOMTOM	191
Les différentes compétitions	191
Les autres compétitions	192
Quotas de places et points d'accès	
Championnats de France Hiver	192
Championnats de France Eté	193
Récapitulatifs	195
Fiches compétitions hiver	
Fiche n° 1 : Journées d'Automne	196
Fiche n° 2 : Épreuve Qualificative Championnats de France d'hiver Jeune et Junior	197
Fiche n° 3 : Championnat de France d'hiver Jeune	198
Fiche n° 4 : Championnat de France d'hiver Junior	199
Fiche n° 5 : Championnat de France d'hiver Senior	200
Fiches compétitions été	
Fiche n° 6 : Challenge régional et interrégional	201
Fiche n° 7 : Championnat régional Avenir	202
Fiche n° 8 : Championnat régional Jeune	203
Fiche n° 9 : Championnat régional Junior	204
Fiche n° 10 : Championnat régional Toutes Catégories	205
Fiche n° 11 : Championnat interrégional National 3Avenir	206
Fiche n° 12 : Championnat interrégional National 3Jeune	207
Fiche n° 13 : Championnat interrégional National 3Junior	208
Fiche n° 14 : Championnat interrégional National 3Séniors -Toutes Catégories	209
Fiche n° 15 : Championnat de France d'été National 2Jeune	211

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Fiche n° 16: Championnat de France d'été National 2 Junior	213
Fiche n° 17: Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Jeune.....	215
Fiche n° 18: Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Junior.....	217
Fiche n° 19: Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories.....	219
Fiche n° 20: Finale Avenirs et Jeunes.....	221
Procédures d'engagements dans les différentes compétitions	223
Calendrier des compétitions 2017-2018	224
Classement des clubs.....	225

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

AVANT-PROPOS

La saison 2017/2018 s'inscrit dans la continuité et s'adaptera aux évolutions réglementaires qui seront adoptées au congrès technique de la Fédération Internationale de Natation Amateur de Natation Synchronisée en Juillet 2017.

Le Classement National des Clubs a été légèrement modifié afin que chaque club soit valorisé en fonction de sa politique sportive mise en place.

La volonté fédérale est que chaque athlète puisse s'épanouir en Natation Synchronisée et ce quelque soit son niveau de pratique.

Excellente saison 2017/2018 à toutes et tous,

Dominique CUPILLARD

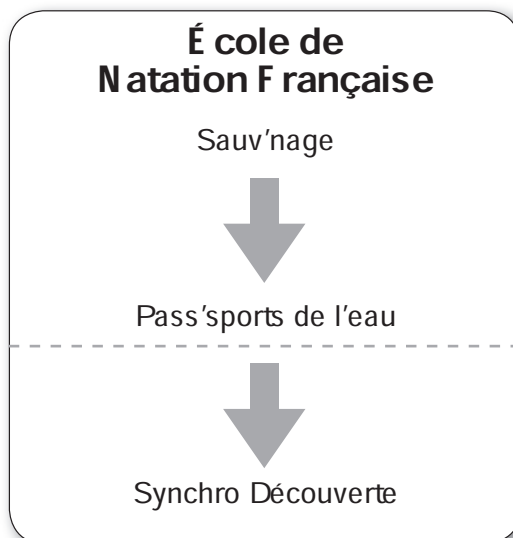
Sylvie NEUVILLE

RÉGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

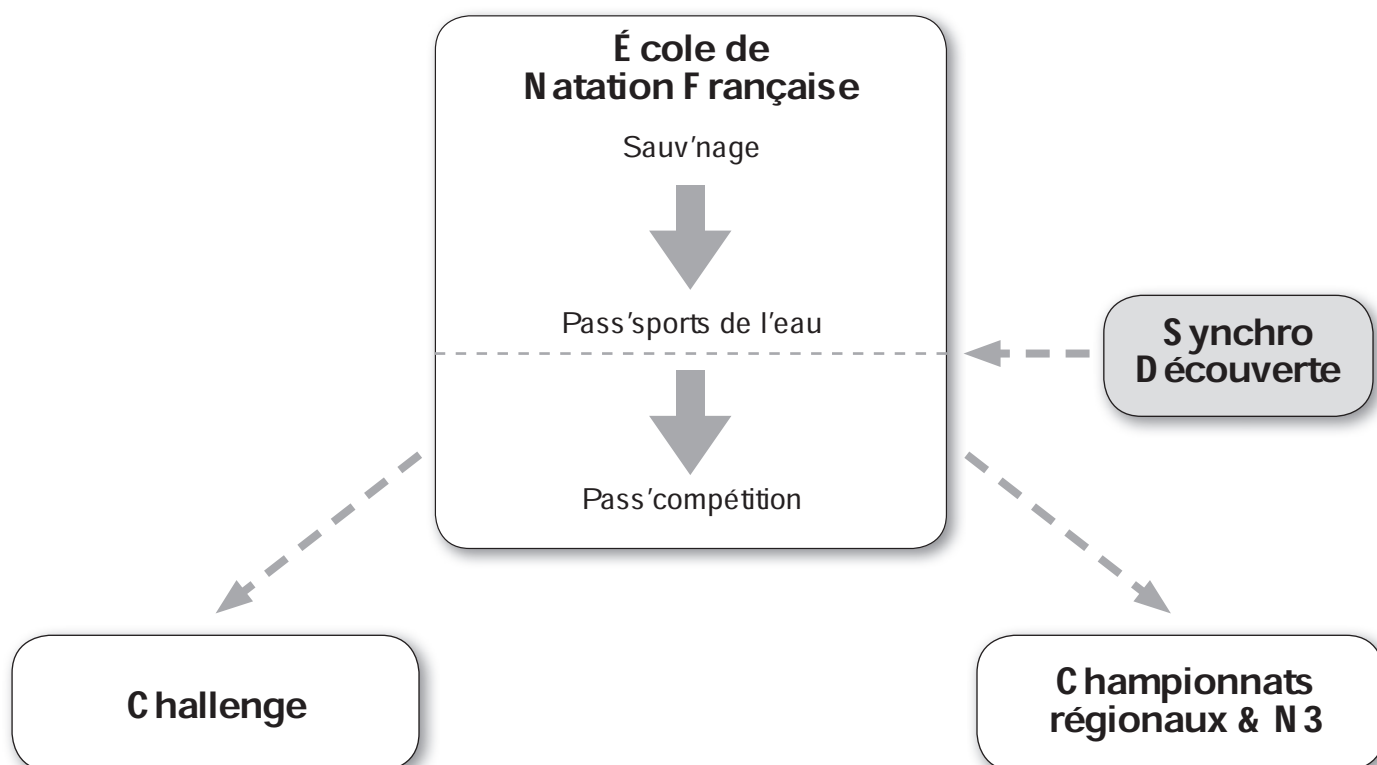
LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Schéma général

JE SUIS NÉ (E) EN 2010 et après

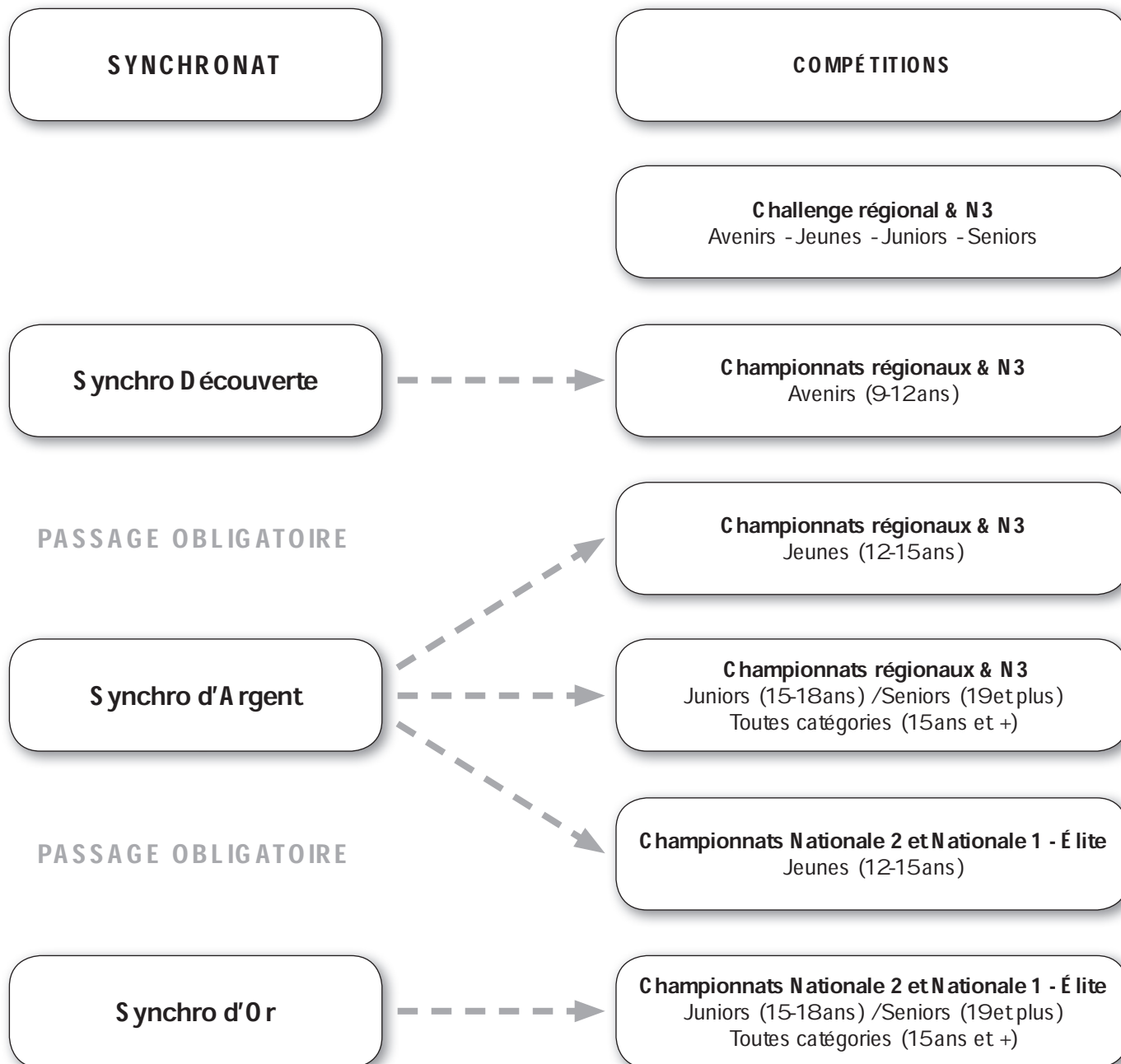


JE SUIS NÉ (E) EN 2009 et avant



RÉGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

JE SUIS NÉ (E) EN 2009 ET AVANT



RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Le parcours sportif

J'AI 9, 10, 11 OU 12 ANS • JE SUIS « AVENIR »	
Je suis né(é) en 2009, 2008, 2007 ou 2006	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau Synchro Découverte sous condition d'avoir l'ENF2• Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le Challenge régional et N3• Les championnats régionaux avenir sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Les championnats interrégionaux N3 avenir sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• La Finale Avenir et Jeune si j'ai 11 et 12 ans sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
J'AI 12, 13, 14 OU 15 ANS • JE SUIS « JEUNE »	
Je suis né(e) en 2006, 2005, 2004 ou 2003	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau Synchro Découverte sous condition d'avoir l'ENF si je suis née en 2004 et après• Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le Challenge régional et N3 sous condition d'avoir l'ENF si je suis née en 2004 et après• Les championnats régionaux Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats interrégionaux N3 Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats N2 Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats N1-Élite Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• La Finale Avenir et Jeune si j'ai 13 et 14 ans sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
J'AI 15, 16, 17 OU 18 ANS • JE SUIS « JUNIOR »	
Je suis né(e) en 2003, 2002, 2001 ou 2000	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le Challenge régional et N3• Les championnats régionaux Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats interrégionaux N3 Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats N2 Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or• Les championnats N1-Élite Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or• Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

J'AI 19 ANS ET PLUS • JE SUIS « SENIOR »

Je peux nager

Je suis né(e)
en 1999
et avant

- Le niveau Synchro Découverte
- Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte
- Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
- Le Challenge régional et N3
- Les championnats régionaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
- Les championnats interrégionaux N3 Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
- Les championnats nationaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or
- Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
- Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
- Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

Années d'âge	Saison 2017-2018	Synchro Découverte	Synchronat	Challenge Régional et N3	Régionaux N3, N2, N1 Élite Avenir	Régionaux N3, N2, N1 Élite Jeunes	Régionaux N3, N2, N1 Élite Juniors	Régionaux N3, N2, N1 Élite Seniors	Régionaux N3, N2, N1 Élite toutes catégories	Finale des Avenir	Finale des Jeunes
8ans et -	2010 et avant	X									
9 10 11ans	2009 à 2007		X	X	X					X	
12ans	2006		X	X	X	X				X	
13ans	2005		X	X		X					X
14ans	2004		X	X		X					X
15ans	2003		X	X		X	X	X	X		
16ans	2002		X	X			X	X	X		
17ans	2001		X	X			X	X	X		
18ans	2000		X	X			X	X	X		
19ans et +	1999 et avant		X	X				X	X		

Les équivalences

Le Pass'compétition est le parcours propulsion Ballet du Synchro Découverte.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

LE SYNCHRONAT

Présentation

Le Synchronat se poursuit pendant toute la carrière de la nageuse. Ce programme permet d'acquérir les bases et les niveaux requis pour les compétitions en natation Synchronisée sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition dans le programme lui-même.

Toutes les épreuves sont acquises de façon définitive.

Le Synchronat comprend trois niveaux obligatoires :

- Synchro Découverte qui est un niveau de sensibilisation et d'encouragement à la poursuite de l'activité.
- Synchro d'Argent
- Synchro d'Or.

**Les nageuses peuvent se présenter au Synchro Découverte après validation du pass'sport de l'eau
OU
avant, pendant ou après le Pass'compétition**

Toute nageuse qui souhaite obtenir le niveau Synchro d'Or devra, au préalable, obtenir les niveaux sous-jacents, à savoir les niveaux Synchro Découverte et Synchro d'Argent.

Les épreuves

Chaque niveau comprend 3 types d'épreuves :

- Parcours à sec ;
- Propulsion (technique et ballet);
- Technique.

Si un tirage au sort est nécessaire, il se fera quinze jours au plus tôt avant le début de la compétition.

Le détail de chacune des épreuves est proposé dans les fiches « épreuves » diffusées aux comités régionaux en début de saison.

Épreuve n° 1 - Parcours à sec

Un parcours à sec est proposé à chaque niveau contenant des éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de Synchronat.

Épreuve n° 2 - Propulsion

Cette épreuve se présente sous deux formes : propulsion « technique » et propulsion « ballet ».

IMPORTANT - Le parcours propulsion ballet du Synchro Découverte est le Pass'compétition.

Toutes les nageuses titulaires du Pass'compétition seront, de droit, titulaires du parcours propulsion ballet du Synchro Découverte et n'auront pas à le repasser.

La nageuse passe soit le Pass'compétition, soit le parcours propulsion ballet pour valider définitivement son épreuve propulsion ballet Synchro Découverte.

L'évaluation est de cette épreuve est identique au pass'compétition (2 évaluateurs ENF 3 minimum)

Épreuve n° 3 - Technique

Cette épreuve est composée de mouvements de base et de figures en rapport avec le niveau de compétition correspondant.

IMPORTANT - Pour le niveau Synchro d'Argent trois épreuves seront proposées, la nageuse ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve « technique » niveau Synchro d'Argent.

Suivant son âge et niveau de pratique, elle aura à valider :

- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Avenir pour les nageuses nées en 2006 et après;
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeunes pour les nageuses nées en 2003, 2004 et 2005;
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Junior pour les nageuses nées en 2002 et avant.

La validation de l'épreuve est définitive et la nageuse ayant validé la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Avenir ou Jeune ne devra pas repasser la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Junior.

À l'issue de la validation de ces trois épreuves individuelles, la nageuse aura obtenu le niveau du **Synchronat correspondant et pourra alors s'engager dans les épreuves individuelles du niveau supérieur.**

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les caractéristiques

Validation des épreuves

En cas d'arrêt de pratique, la nageuse gardera le bénéfice des épreuves déjà validées.

L'équivalence pour le niveau Synchro Découverte peut être effectuée et validée par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro. La demande est à effectuer par mail auprès du comité régional.

L'équivalence pour les niveaux Synchro d'Argent et Synchro d'Or peut être effectuée et validée, **sur proposition de la DTN**, par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro. La demande est à effectuer par mail auprès de la FFN avec copie au comité régional.

Intégration aux différentes compétitions et poursuite de la formation de la nageuse dans le Synchronat

Une nageuse ayant validé toutes les épreuves d'un niveau pourra intégrer la compétition de référence et pourra également poursuivre sa progression à un niveau supérieur au cours de la saison.

Mesures d'adaptation réglementaire

Toutes les nageuses ayant obtenu une épreuve dans un niveau donné gardent le bénéfice de cette épreuve.

L'obtention du niveau « **Synchro d'Argent** » est obligatoire pour participer aux compétitions Jeunes.

L'obtention du niveau « **Synchro d'Or** » est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et Toutes Catégories..

Accès aux différents niveaux et compétitions

RAPPEL ENF - Toutes les nageuses nées de 2004 et après doivent être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme (Challenge compris).

Engagements

Conditions générales

Les engagements se feront selon les conditions prévues par les comités organisateurs. Le Synchronat est créé dans Extranat par le comité organisateur ou par un responsable synchro désigné par celui-ci. L'organisateur pourra alors importer les engagements dans Narval. Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

Engagement dans les différents niveaux

L'engagement au Synchro Découverte peut se faire avant, pendant ou après le Pass'compétition mais juste après le Pass'sport de l'eau obligatoirement.

L'engagement dans les différentes épreuves d'un niveau se fait au cours de la saison dans un ordre indifférent. Une nageuse peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve au cours de la saison.

L'engagement au niveau supérieur n'est possible que lorsque le niveau inférieur est acquis dans son ensemble.

Le passage pourra ou ne pourra pas se faire au cours d'une même session. La décision reste à l'initiative de la région. L'engagement dans un niveau de compétition donné rend obligatoire l'obtention de toutes les épreuves du niveau de Synchronat requis. Un club peut ainsi engager ses nageuses, ayant validé la totalité des épreuves requises, à un niveau de compétition donné au cours de la saison.

L'accès aux différentes compétitions peut se faire à n'importe quel moment de la saison à partir du moment où les engagements Extranat ne sont pas clos. L'engagement dans certaines épreuves libres implique aussi obligatoirement l'engagement en figures imposées sur Extranat.

Organisation territoriale

Différents niveaux d'organisation sont possibles :

- départemental pour le Synchro Découverte

Les départements qui ne sont pas en mesure d'organiser une session Synchro découverte peuvent se rattacher à un autre département, sous réserve de l'accord du comité régional.

- régional
- interrégional

Cependant, pour le niveau Synchro d'Or, l'échelon régional au minimum est demandé.

NB - Spécificité des DOM-TOM

Chaque comité régional peut organiser les compétitions du Synchronat. Ils peuvent également se rattacher à l'interrégion Île-de-France pour les compétitions interrégionales.

Calendrier des épreuves

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les comités organisateurs.

Notation et classement

Se référer aux fiches du Synchronat.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

LES COMPÉTITIONS

Dispositif

Toute modification du règlement FINA intervenant en cours de saison sportive pourra être appliquée au règlement FFN, si elle intervient avant le 31 décembre de la saison en cours.

Conditions d'engagement aux épreuves

- Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié.
- Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.
- Une ou des nageuses peut(vent) être positionnée(s), de manière exceptionnelle, sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale sur des compétitions données.

Le récapitulatif des engagements est à transmettre par mail au comité régional d'appartenance pour validation et vérification des conditions d'accès aux compétitions pour chaque nageuse.

Cette vérification devra être transmise par mail à la Fédération pour enregistrement définitif des engagements.

Les catégories d'âge

Les catégories d'âges et règles communes d'accès aux différentes épreuves des programmes FFN.

Les catégories d'âge sont ainsi définies

- Avenirs : 9-12ans (2009, 2008, 2007 et 2006).
- Jeunes : 12-15 ans (2006, 2005, 2004, 2003), catégorie spécifique au programme FFN.
- Juniors : 15-18ans (2003, 2002, 2001, 2000).
- Seniors : 19ans et plus (1999 et avant).
- Toutes catégories : 15ans et plus (2003 et avant).

Le surclassement

Les nageuses âgées de 12 ans (2006) considérées comme « Avenir » et « Jeune » et les nageuses âgées de 15 ans (2003) considérées comme « Jeune » et « Junior » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Pour les compétitions seniors-toutes catégories, les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, **la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair** de nageuses nageant le ballet sont des nageuses seniors (19ans et plus). Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses seniors titulaires n'est pas respecté.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses juniors. Le highlight peut être composé de nageuses Jeunes (15 ans) ayant déjà nagé cette épreuve dans leur catégorie. Les nageuses juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo technique et/ou libre seniors.

La réglementation des épreuves

Sauf spécification contraire figurant dans le présent document, la réglementation FINA s'applique aux épreuves.

Les officiels

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels de Natation Synchronisée.

Les personnes convoquées par la FFN quelle que soit leur mission ne représentent pas leur club.

Pour les compétitions FFN comportant des figures imposées, les clubs engageant **dix nageuses** au moins devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A examen. Cet officiel devra être engagé sur Extranat. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler au plus tard au début de la compétition sera appliquée (voir Règlements financiers).

Outre cette clause, tout club participant en épreuve collective doit engager via Extranat une personne licenciée afin d'aider sur différentes missions proposées par le Juge-Arbitre de la compétition.

Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale.

Lors des compétitions nationales, le délégué du président de la FFN désigne le jury d'appel en conformité avec le règlement intérieur de la FFN et en assure la présidence.

Les résultats

Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif minimum pour raison médicale, il ne nagera pas la finale et donc ne sera pas classé dans celle-ci. Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

Les résultats sont vérifiés par le juge-arbitre et diffusés après validation. À l'issue des compétitions nationales, les résultats seront accessibles sur le site internet FFN.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés dans les 24 heures suivant la compétition.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Participation des étrangers

La participation des étrangers se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère. Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 61.2/SS 61.3 Une présentation des passeports des nageuses sera demandée à la réunion technique.

En cas de participation de nations ou clubs étrangers

Si plus de trois ballets de nations étrangères différentes sont présents en finale, un podium international pourra être organisé. Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

Les Championnats d'été N1-Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de :

- en catégorie Espoirs et Juniors : deux solos, deux duos, une équipe, un highlight en espoir, un combo en junior et un juge minimum par ballet collectif..

Accès à la Finale

Le ballet, ayant le meilleur total combiné aux éliminatoires, par nation étrangère, sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre dans les effectifs de ballets finalistes suite au classement des éliminatoires. Ce ballet s'ajoutera alors aux finalistes françaises.

Lors des tirages au sort des groupes, les étrangers seront intégrés en fonction de leur classement dans les deux groupes de 6 ballets de clubs français. Chaque groupe du tirage au sort comprendra 6 ballets de clubs français plus les étrangers éventuellement (règlement FFN).

Participation des étrangères licenciées dans un club français

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licenciées dans un club français conformément à l'article 24.3 du Règlement intérieur de la FFN, peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les athlètes françaises.

Elles sont également soumises aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en Equipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de « Champion de France ». En solo, cependant une nageuse ne peut avoir de titre de Championne de France.

Participation masculine

Les mêmes conditions de pratique de la natation Synchronisée s'appliquent à la participation féminine et masculine.

Principes

La qualification aux compétitions interrégionales N3, nationales 2 et nationales 1-Elite, prend en compte deux conditions :

- un minima de points à réaliser.
- un quota de places.

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées.

Ces points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

La qualification aux compétitions nationales 1-Elite prend également en compte un positionnement d'après les résultats de l'année précédente (qualification N-1).

Lors des championnats N3 les ballets classés premiers ne réalisant pas les minima de points pour les championnats N1-Elite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minima de points relatifs à la N2. De ce fait, le nombre de ballets en N2 sera augmenté. Ces minima de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Participation aux épreuves

Les nageuses en année charnière (2006 et 2003) peuvent nager dans deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Une nageuse peut nager au Challenge Régional et au Championnat Régional à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux compétitions.

Equivalences

L'obtention du niveau Synchro d'Or est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et Toutes Catégories.

Sur demande à la DTN, une équivalence peut être accordée pour les différents niveaux du Synchronat suivant le niveau antérieur de la nageuse.

Régulation

Quels que soient le niveau, la catégorie ou l'épreuve si les ballets sélectionnés en N-1 ne confirment pas leur participation, la régulation se fera au profit des sélections dans l'année.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo correspondante. Au-delà de la date des engagements, la régulation pour la N1-Elite se fera sur le championnat de France N2 pour atteindre un effectif de seize (16) solos.

Pour les qualifications lors des interrégions (N3), en aucun cas, les ballets classés au-delà du nombre défini par interrégion ne pourront prendre la place d'un ballet se désistant pour quelques raisons que ce soit, même si ces ballets ont obtenu les points de qualification et que les ballets précédents ne sont pas titulaires du niveau requis.

Qualification refusée

Si un club refuse la qualification de son ballet en N1-Elite dans une catégorie donnée, il ne sera pas automatiquement repositionné en N2 mais devra y gagner sa sélection en passant par la N3

Exemption

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Elite 2017, les solos libres Jeunes et Juniors ayant participé à la phase qualificative et au championnat d'hiver 2017 ainsi que les solos libres Seniors. Les nageuses ne participant qu'à la Finale des Avenirs et des Jeunes sont exemptées des championnats régionaux.

Forfait

En cas de forfait après la clôture des engagements sur Extranat, une pénalité financière sera appliquée aux clubs concernés (se référer au Règlement financier de la discipline).

Finale Avenirs et Jeunes

Les nageuses ne participant qu'à la Finale Avenirs et Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Les Championnats Nationale 3 Avenirs et les Championnats Nationale 3 Jeunes servent de phases qualificatives pour la Finale nationale des Jeunes 2018. Un classement lors des championnats Nationales 3 spécifique à la Finale Avenirs et Jeunes sera établi.

Sélections pour les collectifs des Equipes de France

Dans le cadre des compétitions nationales, des épreuves de présélections ou de sélections pour les collectifs des Equipes de France peuvent être incluses dans le programme des championnats. Les règlements et les conditions d'accès sont définis par la direction technique nationale dans les modalités de sélection.

Pôles Espoirs du Parcours d'Excellence Sportive

Si un pôle Espoir n'a pas été positionné en équipe libre N1-Elite Jeune ou Junior durant la saison 2016-2017, il sera automatiquement positionné en éliminatoires équipes libres des N1-Elite Jeune ou Junior 2017-2018 sans passer par la N2 équipes libres 2017-2018. Ces ballets se rajouteront aux 16 équipes libres des éliminatoires élites.

Dispositif DOM - TOM

La qualification des DOM - TOM sur les championnats nationaux s'effectuera de la façon suivante.

Pour les championnats d'hiver : Envoi de vidéos des figures imposées et des solos avant les Journées d'automne de l'île de France pour évaluation par le jury de l'IDF.

Pour les championnats d'été : Même procédé si ce sont des solos et des duos seulement. S'il y a une équipe dont le club évolue au niveau national, organiser une compétition sur place de figures imposées et de ballets avec la présence d'un juge A désigné par la FFN et des officiels de la région (toutes catégories, toutes épreuves). Ces épreuves seront filmées et seront, par la suite, évaluées par un Comité de Sélection en métropole afin de valider les résultats.

Dans le cas contraire, le ou les clubs devront participer aux N3 en métropole.

Le nombre de ballets des éliminatoires et des finales directes des championnats nationaux ne tiennent pas compte des quotas des DOM TOM qui pourront être rajoutés sur décision de la commission fédérale.

Les différentes compétitions

Les compétitions Hiver

Journées d'Automne Jeune, Junior, Senior - Fiche n° 1

Phase qualificative des championnats de France hiver Jeune et Junior – Fiche n°2

Championnat de France hiver Jeune - Fiche n° 3

Championnat de France hiver Junior - Fiche n° 4

Championnat de France hiver Senior - Fiche n° 5

Les compétitions Été

Challenge régional et interrégional Jeune /Junior /Senior -Toutes Catégories - Fiche n°6

Championnat régional Avenir - Fiche n° 7

Championnat régional Jeune - Fiche n°8

Championnat régional Junior - Fiche n°9

Championnat régional Senior-Toutes Catégories - Fiche n°10

Championnat interrégional Avenir - Fiche n°11

Championnat interrégional Jeune - Fiche n°12

Championnat interrégional Junior - Fiche n°13

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Championnat interrégional Senior-Toutes Catégories - Fiche n°14
 Championnat de France d'été N2 Jeune - Fiche n°15
 Championnat de France d'été N2 Junior - Fiche n°16
 Championnat de France d'été N1-Élite Jeune - Fiche n°17
 Championnat de France d'été N1-Élite Junior - Fiche n°18
 Championnat de France d'été Senior - Toutes Catégories - Fiche n°19
 Finale Avenirs et Jeunes – Fiche n°20

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.

Les autres compétitions

Des compétitions autres sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même privée (meeting, rencontres interclubs, rencontres interpoles, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départementaux et régionaux, conseil de l'interrégion...). L'ouverture aux autres régions ou niveaux est possible et spécifiée dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission fédérale après avis du comité régional d'appartenance au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'information (cf. annexe : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves, plan des installations).

QUOTAS DE PLACES ET POINTS D'ACCÈS AUX COMPÉTITIONS

Outre les ballets qualifiés par N-1, la qualification aux compétitions prend en compte 2 conditions :

- un minima de points à réaliser (score additionnel)
- un quota de places

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées. Ils ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Lors des championnats N3 les ballets classés premiers ne réalisant pas les minimas pour les championnats N1-Elite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minimas de points pour N2. Ces minimas de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Les ballets ne réalisant pas les minimas de points lors des éliminatoires championnats N2 et N1-Elite ne pourront pas se sélectionner pour les finales N2 et N1-Elite.

Les ballets ne réalisant pas les minimas de points des N1-Elite lors des finales championnats N2 ne pourront pas se sélectionner pour les championnats N1-Elite.

CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER

CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER	EPREUVES		SOLO LIBRE JEUNE	SOLO LIBRE JUNIOR	SOLO TECHNIQUE SENIOR
	POINTS		128	130	65
	QUOTAS	Ile de France	6	6	3
		Nord-Est	6	6	3
		Ouest	6	6	3
		Sud-Est	9	9	4
		Sud-Ouest	11	11	4
	Epreuve qualificative	24 12 (4 solos à partir de la 3 ^{ème} place de chaque IR IDF, NE, O,) + 5 solos à partir de la 5 ^{ème} place de l'IR SE + 7 solos à partir de la 5 ^{ème} place de l'IR SO des journées d'automne de la saison en cours à condition d'avoir réalisé les points			
	Eliminatoires	22 14 solos (2 premiers des IR IDF, NE et O + 4 premiers des l'IR SE et SO) des journées d'automne de la saison en cours + 8 premiers solos de l'étape qualificative à condition d'avoir réalisé les points			
	Finale	12			17

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ETE

JEUNES	QUOTAS & POINTS POUR ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	E PREUVES		SOLO	DUO	EQUIPE	HIGHLIGHT	
		SCORE ADDITIONNEL N2			126	124	122	63
		SCORE ADDITIONNEL N1			130	128	126	65
		QUOTAS	Ile de France		2	4	4	4
			Nord-Est		2	4	4	4
			Ouest		2	4	4	4
			Sud-Est		2	4	4	4
			Sud-Ouest		4	7	7	7
Championnats de France N2	Eliminatoires			18 A partir de la 2 ^{me} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{me} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{me} place de chaque N3		
	Finale		16 12 des N3 + de la 9 ^e à la 12 ^e des Chpts Hiver à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 124 points	12 à condition d'avoir réalisé 122 points	12 à condition d'avoir réalisé 63 points		
Championnats de France N1 Elite	Eliminatoires		16 8 premières des Championnats d'Hiver à condition d'avoir réalisé 130 points + 8 premières des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points	16 6 premiers Duos des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier Duo de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points) + 5 premiers Duos des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points	16 6 premières Equipes des N1-Elite de la saison précédente + 5 (la première Equipe de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 126 points) + 5 premières Equipes des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 126 points	16 6 premières Highlights des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier Highlight de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 65 points) + 5 premiers Highlights des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 65 points		
	Finale		12 à condition d'avoir réalisé 130 points	12 à condition d'avoir réalisé 128 points	12 à condition d'avoir réalisé 126 points	10 à condition d'avoir réalisé 65 points		

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

JUNIORS	QUOTAS & POINTS POUR ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	E PREUVES		SOLO	DUO	EQUIPE	COMBINE
		SCORE ADDITIONNEL N2		128	126	124	64
		SCORE ADDITIONNEL N1		132	130	128	66
		QUOTAS	Ile de France	2	4	4	4
			Nord-Est	2	4	4	4
			Ouest	2	4	4	4
			Sud-Est	2	4	4	4
Sud-Ouest	4		7	7	7		
Championnats de France N2	Eliminatoires		18	18	18	A partir de la 2 ^{me} place de chaque N3	A partir de la 2 ^{me} place de chaque N3
	Finale	16 12 des N3 + de la 9 ^à la 12 des Chpts Hiver à condition d'avoir réalisé 128 points	12 à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 124 points	12 à condition d'avoir réalisé 64 points		
Championnats de France N1 Elite	Eliminatoires	16 8 premières des Championnats d'Hiver à condition d'avoir réalisé 132 points + 8 premières des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 132 points	16 6 premiers Duos des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier Duo de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points) + 5 premiers Duos des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points	16 6 premières Equipes des N1-Elite de la saison précédente + 5 (la première Equipe de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points) + 5 premières Equipes des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points	16 6 premiers Combinés des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier Combiné de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 66 points) + 5 premiers Combinés des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 66 points		
		Finale	12	12	12	12	

SENIORS /TOUTES CATEGORIES	QUOTAS & POINTS POUR ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	E PREUVES		SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO LIBRE	EQUIPE TECHNIQUE	HIGHLIGHT	COMBINES	EQUIPE LIBRE
		POINTS		66	64	65	65	66	67	66
		QUOTAS	Ile de France	3	2	2	2	2	2	2
			Nord-Est	3	2	2	2	2	2	2
			Ouest	3	2	2	2	2	2	2
			Sud-Est	4	2	2	2	2	2	2
			Sud-Ouest	4	2	2	2	2	2	2
Championnats de France	Finale directe	17	16	16	16	16	16	16	16	
10 + 6 de la saison précédente à condition d'avoir réalisé les points										

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

RECAPITULATIF DES POINTS D'ACCES AUX COMPETITIONS

	AVENIRS			JEUNES				JUNIORS			
	Solo	Duo	E quipe	Solo	Duo	E quipe	Highlight	Solo	Duo	E quipe	Combiné
ACCES N3	116	114	112	120	118	116	60	112	120	118	61
ACCES N2				126	124	122	63	128	126	124	64
ACCES N1 ELITE				130	128	126	65	132	130	128	66

	SENIORS/TOUTES CATEGORIES								
	Solo tech	Solo libre	Duo tech	Duo libre	E quipe tech	E quipe libre	Combiné	Highlight	
ACCES N3			60	61	61	62	63	62	
ACCES N2/ N1 ELITE	65	66	64	65	65	66	67	66	

RECAPITULATIF DU NOMBRE DE BALLETS EN ELIMINATOIRES ET FINALES DIRECTES AUX COMPETITIONS NATIONALES

	JEUNES				JUNIORS			
	Solo	Duo	E quipe	Highlight	Solo	Duo	E quipe	Combiné
Championnats de France Hiver	22				22			
Championnats de France N2	16 (finale directe)	18	18	18	16 (finale directe)	18	18	18
Championnats de France N1-E lite	16	16	16	16	16	16	16	16

	SENIORS/TOUTES CATEGORIES							
	Solo tech	Solo libre	Duo tech	Duo libre	E quipe tech	E quipe libre	Combiné	Highlight
Championnats de France Hiver (finale directe)	17							
Championnat de France (finale directe)		17	16	16	16	16	16	16

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN ainsi que des ballets n'ayant pas obtenu les minima pour passer directement en N1-E lite.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 1 - JOURNÉES D'AUTOMNE

PUBLIC CONCERNÉ

Les solistes déjà qualifiées aux championnats d'hiver lors de la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification. Ces nageuses feront l'objet d'un double classement.

CATÉGORIES D'ÂGE

JEUNE	12, 13, 14, 15ans (2006, 2005, 2004, 2003)
JUNIOR	15, 16, 17, 18ans (2003, 2002, 2001, 2000)
SENIOR	19et ans plus (99et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent pour les catégories jeune, junior et senior.
- Avoir validé le niveau Synchro d'Or pour les catégories juniors et seniors pour pouvoir être sélectionnées aux championnats de France d'hiver.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	215 (+ou-15sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	230 (+ou-15sec)	
SENIOR		Solo technique	200 (+ou-15sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE & JUNIOR	Les Journées d'Automne permettront à : - vingt-quatre (24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3 ^{ème} à la 6 ^{ème} place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5 ^{ème} à la 9 ^{ème} place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 3 ^{ème} à la 11 ^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Jeunes ou Juniors des championnats d'hiver 2017, à condition d'avoir réalisé 128points en Jeunes et 130points en Juniors. - quatorze (14) solos (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO) de se sélectionner à l'épreuve des éliminatoires solos Jeunes ou Juniors des championnats d'hiver 2017, à condition d'avoir réalisé 128points en Jeunes et 130points en Juniors. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.
SENIOR	Les Journées d'Automne 2017 permettront à 17nageuses (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO) de se sélectionner pour accéder à la finale directe des solos techniques seniors des championnats d'hiver 2017 à condition d'avoir réalisé 65points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis La qualification pour l'épreuve de solo libre pour les championnats de France d'été Seniors 2018se fera lors de la compétition N3d'été senior 2018

CLASSEMENT ET PODIUMS

JEUNE & JUNIOR	50% figures imposées 50% solo libre
SENIOR	100% solo technique

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 2 - PHASE QUALIFICATIVE CHAMPIONNATS DE France HIVER JEUNE et JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15ans (2006, 2005, 2004, 2003)
JUNIOR	15, 16, 17, 18ans (2003, 2002, 2001, 2000)

CONDITIONS D'ACCÈS

JEUNE	<ul style="list-style-type: none">•Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. -vingt-quatre (24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3 ^{ème} à la 6 ^{ème} place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5 ^{ème} à la 9 ^{ème} place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5 ^{ème} à la 11 ^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Jeunes des championnats d'hiver 2017, à condition d'avoir réalisé 128 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.
JUNIOR	<ul style="list-style-type: none">•Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. -vingt-quatre (24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3 ^{ème} à la 6 ^{ème} place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5 ^{ème} à la 9 ^{ème} place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5 ^{ème} à la 11 ^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Juniors des championnats d'hiver 2017, à condition d'avoir réalisé 130 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	215 (+ou- 15sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	230 (+ou- 15sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative auront accès aux éliminatoires du Championnat d'Hiver Jeune 2017 à condition d'avoir réalisé 128 points.
JUNIOR	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative auront accès aux éliminatoires du Championnat d'Hiver Junior 2017, à condition d'avoir réalisé 130 points.

CLASSEMENT

50% figures imposées + 50% solo libre (pas de podium).

Pas de podium organisé pour cette phase qualificative.

Les chiffres ne tiennent pas compte des Dom Tom, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 3 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2006, 2005, 2004, 2003)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

3 conditions d'accès

<i>Qualification par les Journées d'automne</i>	<i>Qualification par la phase qualificative des Championnats d'Hiver 2015</i>	<i>Qualification directe N-1</i>
- Quatorze (14) solos des Journées d'Automne 2017 (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, du classement solo) à condition d'avoir réalisé 128 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.	- Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Jeune 2017 à condition d'avoir réalisé 128 points.	- Les trois (3) premières solistes des Championnats de France d'été Élite Jeune 2017. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2017.

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt-deux (22) solos et une finale à douze (12) solos. La qualification est nominative et sans remplaçante.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses suivantes : Jeunes 2005, 2004, 2003, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France N1-Élite et National 2 Jeunes 2017 et à la Finale Avenir et Jeunes ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2017.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	215 (+ou- 15sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

À l'issue de la finale, les huit (8) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 130 points, les 4 suivantes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 2 Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 126 points, les autres nageuses ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2018 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Jeune 2018.

CLASSEMENT & PODIUMS

50% figures imposées + 50% solo libre

Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Jeune est attribué. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2006, 2005, 2004 et 2003).

Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2006 et 2005).

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 4 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15 16 17, 18ans (2003, 2002, 2001, 2000)
---------------	--

CONDITIONS D'ACCÈS 3 conditions d'accès

Qualification par les Journées d'automne	Qualification par la phase qualificative des Championnats d'Hiver 2015	Qualification directe N-1
- Quatorze (14) solos des Journées d'Automne 2017 (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, du classement solo) à condition d'avoir réalisé 130points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.	- Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Junior 2017, à condition d'avoir réalisé 130points.	- Les trois (3) premières solistes des Championnats de France d'été Élite Junior 2017 Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30octobre 2017.

•Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or

• Une (ou des) nageuse (s) peut (peuvent) être positionnée (s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt-deux (22) solos et une finale à douze (12) solos. La qualification est nominative et sans remplaçante.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses suivantes : Juniors 2002, 2001, 2002, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France N1-Élite et National 2 Juniors et Jeunes 2017 et des championnats de France d'été National 2 Juniors 2017 ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30octobre 2017.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3groupes optionnels FINA	Solo	230 (+ou- 15sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

À l'issue de la finale, les huit (8) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2018 pour l'épreuve éliminatoire solo, à condition d'avoir réalisé 132 points, les 4 suivantes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 2Junior 2018pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 128points, les autres nageuses ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2018 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2Junior 2018

CLASSEMENT & PODIUMS

50% figures imposées + 50% solo libre

Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Junior est attribué.

Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2003, 2002, 2001, 2000).

Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2003, 2002).

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 5 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER SENIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	19ans et plus (1999et avant)
---------------	------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or
 - Une (ou des) nageuse (s) peut (peuvent) être positionnée (s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte une finale directe de dix-sept (17) nageuses.
- La qualification dans l'épreuve « solo technique» est nominative et sans remplaçante.
Les dix-sept (17) solos (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO), du classement des Journées d'Automne 2017, à condition d'avoir 65points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES	DURÉE
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER SENIOR	Solo technique	200 (+ou- 15sec)

CLASSEMENT ET PODIUMS

Résultats de la finale (100 % solo technique).
Un podium est organisé et un titre de Champion de France en solo technique Senior est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 6 - CHALLENGE RÉGIONAL ET INTERRÉGIONAL

PUBLIC CONCERNÉ

Cette compétition est destinée aux nageuses des clubs désirant pratiquer la Natation Synchronisée avec moins de contraintes techniques. Elle doit garder un aspect promotionnel et attractif de la discipline.

- Une nageuse engagée en Challenge peut participer conjointement dans la même saison aux épreuves du Synchronat, à la Finale Avenirs et Jeunes **et aux championnats régionaux à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux niveaux de compétition (challenge et championnat).**

- Les ballets non qualifiés en N3 et en N2 pourront nager au Challenge Interrégional à condition de respecter les règlements du Challenge.

- Pour les ballets toutes catégories, les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres, même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior.

Deux catégories pour les Interrégionaux :

- **Une catégorie A** avec des nageuses qui n'ont pas participé aux Régionaux et/ou aux N3 dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses au maximum qui ont fait les Régionaux et/ou les N3).

- **Une catégorie B** avec des ballets qui ont participé aux Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N

AVENIR	9-12ans (2009, 2008, 2007 et 2006)
JEUNE	12, 13, 14, 15ans (2006, 2005, 2004, 2003)
JUNIOR	15, 16, 17, 18ans (2003, 2002, 2001, 2000)
SENIOR	19et ans plus (99et avant)
TOUTES CATEGORIES	15ans et plus (2003et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour les nageuses nées en 2004 et après elle est accessible aux titulaires du Pass'compétition. Pour les nageuses nées en 2003 et avant il n'y a pas de condition de participation.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES	DURÉE
		Les durées de ballets libres sont réduites de 30secondes dans chaque catégorie par rapport aux règlements FINA
AVENIR	Solo	1'30(+ou- 15sec)
	Duo	2'00(+ou- 15sec)
	Equipe libre	2'30(+ou- 15sec)
	Ballet combiné	3'00(+ou- 15sec)
JEUNE	Solo	1'45(+ou- 15sec)
	Duo	2'15(+ou- 15sec)
	Equipe libre	3'00(+ou- 15sec)
	Ballet combiné	3'30(+ou- 15sec)
JUNIOR/SENIOR TOUTES CATEGORIES	Solo	2'00(+ou- 15sec)
	Duo	2'30(+ou- 15sec)
	Equipe libre	3'30(+ou- 15sec)
	Ballet combiné	4'00(+ou- 15sec)

La région ou interrégion propose parmi ces quatre épreuves de ballets libres celle(s) adaptée(s) à ses besoins et aux attentes des populations de clubs, ainsi que les catégories. Il n'y a pas d'épreuve de figures imposées.

La qualification en interrégion ne tient pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe libre.

La région ou interrégion pourra aussi limiter le nombre de ballets par club

CLASSEMENT & PODIUMS

En interrégion : deux classements et deux podiums dont :

• un classement pour la catégorie A avec des nageuses qui n'ont pas participé aux Championnats Régionaux et/ou N3 dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses au maximum qui ont fait les Régionaux et/ou les N3).

• un classement pour la catégorie B avec des nageuses qui ont participé aux Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N2.

(Attention: la catégorie B ne donnera pas de points au Classement National des Clubs).

Classement : 100% ballet

Podium : à l'initiative du conseil de l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 7 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL Avenir

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

PUBLIC CONCERNÉ

AVENIR	9-12ans (2009, 2008, 2007 et 2006)
---------------	------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé au minimum le niveau Découverte et le pass'compétition.
Les nageuses âgées de 12 ans (2006) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
AVENIR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	200 (+ou- 15sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de ballets libres avenir implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	230 (+ou- 15sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	300 (+ou- 15sec)	

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.

ÉPREUVE	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	116 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
Duo	114
Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	112 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
Résultats additionnels : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 8 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNE

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12 13 14 15ans (2006 2005 2004 2003)
--------------	--------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-É lite 2017 jeunes ainsi que les solos libres jeunes ayant participé à la phase qualificative et au championnat d'hiver jeune 2017.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. **Ces ballets feront l'objet d'un double classement**

Les nageuses âgées de 12 ans (2006) considérées comme «Avenirs» et «Jeunes» peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Les nageuses âgées de 15 ans (2003) considérées comme «Jeunes» et «Juniors» peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	215 (+ou- 15sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	245 (+ou- 15sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	330 (+ou- 15sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	230 (+ou- 15sec)	100% Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3

SCORE DE QUALIFICATION

EPREUVE	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	120 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
Duo	118
Equipe	116 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
Highlight	60 (score ballet)

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels: Solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées

Highlight: 100%

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 9 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL JUNIOR

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15 16 17, 18ans (2003, 2002, 2001, 2000)
---------------	--

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-É lite 2017 juniors ainsi que les solos libres juniors ayant participé à la phase qualificative et au championnat d'hiver junior 2017.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. **Ces ballets feront l'objet d'un double classement.**

Les nageuses âgées de 15 ans (2003) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	230 (+ou- 15sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	300 (+ou- 15sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	400 (+ou- 15sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	430 (+ou- 15sec)	100% Ballet Combiné

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3

SCORE DE QUALIFICATION

EPREUVE	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	122 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
Duo	120
Equipe	118 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
Ballet combiné	61 (score ballet)

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
Résultats additionnels : Solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées
Ballet combiné : 100%

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 10 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL TOUTES CATEGORIES

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

PUBLIC CONCERNÉ

TOUTES CATEGORIES	15ans et plus (2003et avant)
--------------------------	------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

•Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats de France toutes catégories 2017 ainsi que les solos libres seniors 2017.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. **Ces ballets feront l'objet d'un double classement**

Pour les compétitions toutes catégories, les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet soient des nageuses seniors (19ans et plus).

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses juniors. Le highlight peut être composé de nageuses jeunes ayant déjà nagé cette épreuve dans leur catégorie.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes

Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIE	ÉPREUVES	SCORE QUALIFICATION
TOUTES CATEGORIES	Duo technique 220 (+ou- 15sec)	60
	Duo libre 300 (+ou- 15sec)	61
	Equipe technique (4 à 8nageuses + 2remplaçantes) 250 (+ou- 15sec)	61 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
	Equipe libre (4 à 8nageuses + 2remplaçantes) 400 (+ou- 15sec)	62 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
	Ballet Combiné (8 à 10nageuses + 2remplaçantes) 430 (+ou- 15sec)	63
	Highlight (8 à 10nageuses + 2remplaçantes) 230 (+ou- 15sec)	62

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour le Championnat de France toutes catégories.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats: 100% ballet

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 11 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 Avenir

PUBLIC CONCERNÉ

AVENIR	9-12ans (2009 2008 2007 et 2006)
---------------	----------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Découverte et le pass'compétition.
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux.

Les nageuses âgées de 12 ans (2006) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
AVENIR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	200 (+ou- 15sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres avenir implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	230 (+ou- 15sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	300 (+ou- 15sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats National 3 avenir 2018 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des avenir et jeunes 2018 pour les nageuses nées en 2006 et 2007.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
Résultats additionnels: 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.
Les nageuses participant à la Finale Avenir et Jeunes doivent bénéficier d'un double classement.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 12 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12 13 14 15ans (2006 2005 2004 2003)
--------------	--------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 • Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux
 • Les nageuses âgées de 12 ans (2006) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » et les nageuses âgées de 15 ans (2003) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories. Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification.
Ces ballets feront l'objet d'un double classement
 Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
 Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	215 (+ou- 15sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres espoirs implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	245 (+ou- 15sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	330 (+ou- 15sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	230 (+ou- 15sec)	100% Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Elite. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat National 2 qualificatif pour le Championnat National 1-Elite à condition d'avoir obtenu les points requis.

Les ballets (duos, équipes, highlights) classés 1er de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Elite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2

Les championnats N3 servent de phases qualificatives pour la Finale nationale des Avenirs et Jeunes 2018 pour les nageuses nées en 2005 et 2004.

Solo	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à • douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE, SE et les trois (3) premiers solos de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de solo lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points.
Duo	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à • dix-huit (18) duos (les trois (3) duos classés 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) duos classés 2ème à 7ème de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 124 points. • cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 1-Elite Jeune à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points.
Equipe	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à • dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) équipes classées 2ème à la 7ème de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 122 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 122 points. • cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 1-Elite Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à • dix-huit (18) highlights minimum (les trois (3) highlights classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) highlights classés 2ème à 7ème de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de highlights lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 63 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 63 points. • cinq (5) highlights (chaque highlight champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire highlight lors du championnat National 1-Elite Jeune à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Résultats additionnels solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

Highlight : 100%. Les nageuses participant à la Finale Avenirs et Jeunes doivent bénéficier d'un double classement.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 13 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15 16 17, 18ans (2001, 2000 1999 1998)
---------------	--

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 • Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux
IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ou n'ayant pas participé à un Championnat de France ne pourront pas se qualifier pour les Championnats de France N2 Juniors. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates. Cependant, ils rentrent dans le classement général pour définir les places des qualifiés aux championnats de France N2.
 Les nageuses âgées de 15 ans (2001) considérées comme « Espoirs » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories. Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
 Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes
 Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	230 (+ou- 15sec)	
		Duo	300(+ou- 15sec)	
		Equipe (4à 8nageuses + 2remplaçantes)	400(+ou- 15sec)	
	Ballet Combiné (8à 10nageuses + 2remplaçantes)	430(+ou- 15sec)	100% ballet combiné	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Elite. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat Nationale 2 qualificatif pour le Championnat Nationale 1-Elite. Les ballets (duos, équipes, combinés) classés 1er de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Elite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2.

Solo	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à douze (12) solos (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE, SE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO, d'accéder à l'épreuve éliminatoire de solo lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 128points
Duo	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à • dix-huit (18) duos (les trois (3) duos classés 2ème à 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE les cinq (5) duos classés 2ème à la 6ème place de l'IR SE et les six (6) duos classés 2ème à la 7ème place de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 126points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 130points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 130points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
E quipe	Le championnat interrégional N3 2018 permettra • dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) équipes classées 2ème à la 7ème de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 124points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 124points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 128points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 128points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Combiné	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à • dix-huit (18) ballets combinés (les trois (3) ballets combinés classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) ballets combinés classés 2ème à 7ème de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de ballet combiné lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 64points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) ballets combinés (chaque ballets combinés champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire ballet combiné lors du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 66points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
 Résultats additionnels des éliminatoires et éventuellement de la finale : solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées
 Ballet combiné : 100% ballet

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 14 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 SENIOR & TOUTES CATEGORIES

PUBLIC CONCERNÉ

TOUTES CATEGORIES	15ans et plus (2001 et avant)
SENIOR	19et ans plus (1997 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

•Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 •Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux
IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ne pourront pas se qualifier pour les Championnats de France Seniors-Toutes Catégories. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates. Cependant, ils rentrent dans le classement général pour définir les places des qualifiés aux championnats de France. Les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné) même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet soient des nageuses seniors (19ans et plus). Le duo libre doit être composé d'au moins une nageuse senior nageant. Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses seniors titulaires n'est pas respecté.
 Les nageuses juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo libre seniors.
 Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses juniors. Le highlight peut être composé de nageuses jeunes ayant déjà nagé cette épreuve dans leur catégorie.
 Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
 Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
 Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	E PREUVES	
SENIOR	Solo libre	230 (+ou-15sec)
TOUTES CATEGORIES	Duo technique	220 (+ou-15sec)
	Duo libre	300 (+ou-15sec)
	Equipe technique (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	250 (+ou-15sec)
	Equipe libre (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	400 (+ou-15sec)
	Ballet combiné (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	430 (+ou-15sec)
	Highlight (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	230 (+ou-15sec)

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat de France. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat de France.

Solo	La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix-sept (17) solos, les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, d'accéder à la finale directe solo lors du championnat de France Senior à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo technique	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix (10) duos techniques, les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR d'accéder à la finale directe duo technique lors du championnat de France seniors-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 64 points. En cas de désistement, les duos techniques classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos techniques précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo libre	Le championnat interrégional N3 2018 permettra dix (10) duos libres, les deux (2) premiers duos libres de chaque IR d'accéder à la finale directe duo libre lors du championnat de France seniors-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les duos libres classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les duos libres précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Equipe technique	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix (10) équipes techniques, les deux (2) premières équipes techniques de chaque IR d'accéder à la finale directe équipe technique lors du championnat senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les équipes techniques classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les équipes techniques précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

E quipe libre	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix (10) équipes libres, les deux (2) premières équipes libres de chaque IR d'accéder à la finale directe équipe libre du championnat de France senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les équipes libres classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 66 points et que les équipes libres précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Combiné	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix (10) ballets combinés, les deux (2) premiers ballets combinés de chaque IR d'accéder à la finale directe ballet combiné du championnat National senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 67 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 67 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix (10) highlights, les deux (2) premiers highlights de chaque IR d'accéder à la finale directe highlight lors du championnat National senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les highlights précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats des éliminatoires : 100% ballet

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 15 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12 13 14 15ans (2006 2005 2004 2003)
--------------	--

CONDITIONS D'ACCÈS

<ul style="list-style-type: none">•Avoir validé le niveau Synchro d'Argent•Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.•Avoir obtenu les points requis aux championnats N3 Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes	
Solo	La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte : - le championnat de France d'hiver jeune 2017 pour permettre à quatre (4) solos classés de la 9ème à la 12ème place de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points. -En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 126 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements, la régulation ne se fera pas. -les championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE, SE et les trois (3) premiers solos de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points
Duo	La qualification dans cette épreuve prend en compte : -les championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à dix-huit (18) duos (les trois (3) duos classés 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 124 points.
E quipe	Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc. La qualification dans cette épreuve prend en compte : -les championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à dix-huit (18) équipes, les trois (3) équipes classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) équipes classées 2ème à la 7ème de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 122 points. En aucun cas, les équipes classées au-delà ne pourront prendre leur place même si elles ont obtenu 122 points.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix (10) highlights, les deux (2) premiers highlights de chaque IR) d'accéder à la finale directe highlight lors du championnat National senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les highlights précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Solo	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16) solos.	À l'issue de la finale (50 % solo libre et 50 % figures imposées), les huit (8) premiers solos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoires solo à condition d'avoir obtenu 130 points.
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) duos et une finale à douze (12) duos.	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premiers duos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoire duo à condition d'avoir obtenu 128 points.
E quipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) équipes et une finale à douze (12) équipes.	À l'issue de la finale (50 % équipe libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoire équipe à condition d'avoir obtenu 126 points.
Highlight	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) highlights et une finale à douze (12) highlights.	À l'issue de la finale (100 % highlight), les cinq (5) premiers highlights seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoire highlight à condition d'avoir obtenu 65 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2006, 2005, 2004 et 2003). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2006 et 2005).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe jeune est attribué.
- 100 % highlight. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 highlight jeune est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des Dom Tom, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiées en N1-Elite mais ayant obtenu les points pour la N2

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 16 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15 16 17, 18ans (2003 2002, 2001, 2000)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé le niveau Synchro d'Or. • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. • Avoir obtenu les points requis aux championnats N3 <p>Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes. Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes</p>	
Solo	<p>La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le championnat de France d'hiver junior 2018 pour permettre à quatre (4) solos classés de la 9ème à la 12ème place de se qualifier à condition d'avoir obtenu 128 points. - En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 128 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements, la régulation ne se fera pas. - Les championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE, SE et les trois (3) premiers solos de l'IR et SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 128 points. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à dix-huit (18) duos (les trois (3) duos classés 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) duos classés 2ème à 7ème de l'IR SO) de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points. <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Equipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats des championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à dix-huit (18) équipes, les trois (3) équipes classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et six (6) équipes classées 2ème à la 7ème de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 124 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 124 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Ballet combiné	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à dix-huit (18) ballets combinés, les trois (3) ballets combinés classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) ballets combinés classés 2ème à 7ème de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 64 points. <p>En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si ils ont obtenu 64 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	230 (+ou- 15sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres juniors implique de fait la participation en figures imposées. figures imposées
		Duo	300 (+ou- 15sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	400 (+ou- 15sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	430 (+ou- 15sec)	

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Solo	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16) solos.	À l'issue de la finale (50 % solo libre et 50 % figures imposées), les huit (8) premiers solos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2018 pour l'épreuve éliminatoires solo à condition d'avoir obtenu 132 points.
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) duos et une finale à douze (12) duos	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premiers duos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2018 pour l'épreuve éliminatoires duo à condition d'avoir obtenu 130 points.
E quipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) équipes et une finale à douze (12) équipes.	À l'issue de la finale (50 % équipe libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2018 pour l'épreuve préliminaire équipe à condition d'avoir obtenu 128 points.
Ballet combiné	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés.	À l'issue de la finale (100 % ballet combiné), les cinq (5) premiers ballets combinés seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2018 pour l'épreuve éliminatoire ballet combiné à condition d'avoir obtenu 66 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Junior est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2003, 2002, 2001 et 2000). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2003 et 2002).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe junior est attribué.
- 100% ballet combiné. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en ballet combiné est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des Dom Tom, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiées en N1-Elite mais ayant obtenu les points pour la N2

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 17 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ELITE JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12 13 14 15ans (2006 2005 2004 2003)
--------------	--------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

<ul style="list-style-type: none">• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent.• Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes. Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.	
Solo	<p>La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France d'hiver jeune 2017 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 130points.- Le championnat de France N2 jeune 2018 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 130points.- En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 130points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) solos à condition d'avoir obtenu 130points.
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les championnats interrégionaux N3 jeune 2018 pour cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional) à condition d'avoir obtenu 128points <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128points</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N2 jeune 2018 pour cinq (5) duos à condition d'avoir obtenu 128 points.- Le championnat de France N1-Élite jeune 2017 pour six (6) duos. <p>En cas de non-participation d'un des duos qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2018 et de non qualification sur une N3 2018, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) duos à condition d'avoir obtenu 128points.</p>
E quipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les championnats interrégional N3 2018 jeune pour cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale) à condition d'avoir obtenu 126points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 126points</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N2 jeune 2018 pour cinq (5) équipes à condition d'avoir obtenu 126 points.- Le championnat de France N1-Élite jeune 2017 pour six (6) équipes. <p>En cas de non-participation d'une des équipes qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2018 et de non qualification sur une N3 2018, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) équipes à condition d'avoir obtenu 126 points.</p>
Highlight	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat interrégional N3 jeune 2018 pour 5 highlights (chaque highlight champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 65points. <p>En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65points</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N2 jeune 2018 pour cinq (5) highlights à condition d'avoir obtenu 65 points.- Le championnat de France N1-Élite jeune 2018 pour six (6) highlights. <p>En cas de non-participation d'un des highlights qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2018 et de non qualification sur une N3 2018, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) highlights. à condition d'avoir obtenu 65points</p>

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	215 (+ou- 15sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres espoirs implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	245 (+ou- 15sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	330 (+ou- 15sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	230 (+ou- 15sec)	100% Highlight
Solo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) solos et une finale à douze (12) solos.			
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) duos et une finale à douze (12) duos.			
Equipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.			
Highlight	toute épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) highlights et une finale à douze (12) highlights.			

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N1-Elite en figures imposées jeunes est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2006, 2005, 2004 et 2003). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en figures imposées jeunes est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2006 et 2005).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en solo, duo, équipe jeune est attribué.
- 100% highlight. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite highlight est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 18 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ELITE JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18ans (2003, 2002, 2001, 2000)
---------------	--

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or.
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

Solo	<p>La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France d'hiver junior 2017 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 132 points.- Le championnat de France N2 junior 2018 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 132 points.- En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 132 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) solos à condition d'avoir obtenu 132 points.
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les championnats interrégionaux N3 junior 2018 pour cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 130 points. <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenus 130 points.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N2 junior 2018 pour cinq (5) duos à condition d'avoir obtenu 130 points.- Le championnat de France N1-Élite junior 2017 pour six (6) duos. <p>En cas de non-participation d'un des duos qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite junior 2018 et de non qualification sur une N3 2018, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) duos à condition d'avoir obtenu 130 points.</p>
E quipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les championnats interrégionaux N3 junior 2018 pour cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale) à condition d'avoir obtenu 128 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 128 points.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N2 junior 2018 pour cinq (5) équipes à condition d'avoir obtenu 128 points.- Le championnat de France N1-Élite junior 2017 pour six (6) équipes. <p>En cas de non-participation d'une des équipes qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite junior 2018 et de non qualification sur une N3 2018, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) équipes à condition d'avoir obtenu 128 points.</p>
Ballet combiné	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat interrégional N3 junior 2018 pour 5 ballets combinés (chaque ballet combiné champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 66 points. <p>En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N2 junior 2018 pour cinq (5) ballets combinés à condition d'avoir obtenu 66 points.- Le championnat de France N1-Élite junior 2017 pour six (6) ballets combinés. <p>En cas de non-participation d'un des ballets combinés qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite junior 2018 et de non qualification sur une N3 2018 la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) ballets combinés à condition d'avoir obtenu 66 points.</p>

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	230 (+ou- 15sec)	
		Duo	300 (+ou- 15sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses)	400 (+ou- 15sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	430 (+ou- 15sec)	
Solo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) solos et une finale à douze (12) solos.			
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) duos et une finale à douze (12) duos.			
Equipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.			
Ballet combiné	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés.			

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en figures imposées juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2001, 2000, 1999, 1998). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en figures imposées juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2001 et 2000).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en solo, duo, équipe junior est attribué.
- 100% ballet combiné. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en ballet combiné est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 19 - CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉTÉ SENIOR & TOUTES CATEGORIES

PUBLIC CONCERNÉ

TOUTES CATEGORIES	15ans et plus (2003 et avant)
SENIOR	19ans et plus (1999 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir validé le Synchro d'Or.

Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. La DTN peut proposer des positionnements hors quotas concernant les nageuses des collectifs équipes de France ou pôle France. De la même manière, elle pourra étudier les candidatures de nageuses ayant eu une carrière internationale.

La catégorie senior- toutes catégories est conservée sur un même niveau. Les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet soient des nageuses seniors (19ans et plus). Le duo libre doit être composé d'au moins une nageuse senior nageant. Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses seniors titulaires n'est pas respecté.

Les nageuses juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo libre seniors.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses juniors. Le highlight peut être composé de nageuses jeunes ayant déjà nagé cette épreuve dans leur catégorie.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes. Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

La participation des nageuses juniors retenues en équipe nationale dépend du calendrier international.

L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation en ballet technique et vice versa.

En cas de non-participation d'un des ballets qualifiés à l'issue du championnat de France senior 2017 et/ou de non qualification sur une N3 2018, il n'y aura pas de régulation. L'effectif de ballets en finale directe sera réduit.

Solo	<ul style="list-style-type: none"> La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. Elle prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> Les championnats interrégionaux N3 2018 pour dix-sept (17) solos, les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos de chaque IR SE et SO, à condition d'avoir obtenu 66 points.
Duo technique	<ul style="list-style-type: none"> La qualification dans cette épreuve prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> les championnats interrégionaux N3 2016 pour dix (10) duos techniques (les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR). En cas de désistement, les duos techniques classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos techniques précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. le championnat de France Senior de la saison précédente pour six (6) duos techniques.
Duo libre	<ul style="list-style-type: none"> La qualification dans cette épreuve prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> Le championnat de France Senior 2017 pour six (6) duos techniques. Les championnats interrégionaux N3 2018 pour dix (10) duos techniques, les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR à condition d'avoir obtenu 64 points.
Equipe technique	<ul style="list-style-type: none"> La qualification dans cette épreuve prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> Le championnat de France Senior 2017 pour six (6) équipes techniques. Les championnats interrégionaux N3 2018 pour dix (10) équipes techniques, les deux (2) premières équipes techniques de chaque IR, à condition d'avoir obtenu 65 points.
Equipe libre	<ul style="list-style-type: none"> La qualification dans cette épreuve prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> Le championnat de France Senior 2017 pour six (6) équipes libres. Les championnats interrégionaux N3 2018 pour dix (10) équipes libres, les deux (2) premières équipes libres de chaque IR à condition d'avoir obtenu 66 points.
Combiné	<ul style="list-style-type: none"> La qualification dans cette épreuve prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> Le championnat de France N1-Elite Toutes Catégories 2017 pour six (6) ballets combinés. Les championnats interrégionaux N3 2018 pour dix (10) ballets combinés, les deux (2) premiers ballets combinés de chaque IR à condition d'avoir obtenu 67 points.
Highlight	<ul style="list-style-type: none"> La qualification dans cette épreuve prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> Le championnat de France Senior 2017 pour six (6) highlights. Les championnats interrégionaux N3 2018 pour dix (10) highlights (les deux (2) premiers highlights de chaque IR à condition d'avoir obtenu 66 points.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES	
SENIOR	Solo libre	230(+ou-15sec)
TOUTES CATEGORIES	Duo technique	220(+ou-15sec)
	Duo libre	300(+ou-15sec)
	Equipe technique (4à 8nageuses + 2remplaçantes)	250(+ou-15sec)
	Equipe libre (4à 8nageuses + 2remplaçantes)	400(+ou-15sec)
	Ballet combiné (8à 10nageuses + 2remplaçantes)	430(+ou-15sec)
	Highlight (8à 10nageuses + 2remplaçantes)	230(+ou-15sec)
Solo libre : finale directe de dix-sept (17) Duo technique / Duo libre / Equipe technique / Equipe libre / Ballet combiné / Highlight : finale directe de seize (16) ballets		

CLASSEMENT & PODIUMS

• 100% ballet. Un podium est organisé et un titre de champion de France Eté sénior - toutes catégories est attribué en solo libre, en duo technique, en duo libre, en équipe technique, en équipe libre, en ballet combiné et en highlight.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 20 - LA FINALE AVENIRS ET JEUNES

PUBLIC CONCERNÉ

AVENIR	10 ans – 12 ans (2008 - 2007 et 2006)
JEUNE	13 ans – 14 ans (2005 et 2004)

CONDITIONS D'ACCÈS

Les Championnats Nationale 3 avenir 2018 et les Championnats Nationale 3 jeunes 2018 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des avenir et jeunes 2018. Les nageuses ne participant qu'à la Finale Avenir et Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux.

Avoir validé au minimum le niveau « Synchro d'Argent ».

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses. La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante

Avenir	Jeune
<p>Pour accéder à la Finale Avenir et Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3avenir par année d'âge seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2008 - Les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2007, - Les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en en 2006 sont sélectionnées. 	<p>Pour accéder à la Finale Avenir et Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 jeunes seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2005 - Les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2004 sont sélectionnées.

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

CATEGORIES	EPREUVES	
AVENIR	2 figures obligatoires + 1 groupe tiré au sort selon les 3groupes optionnels FINA	Parcours à sec du Synchro Or
JEUNE	2 figures obligatoires + 1 groupe tiré au sort selon les 3groupes optionnels FINA	

CLASSEMENT

100% figures imposées et bonus parcours à sec
A l'issue des figures imposées et du parcours à sec :
50 nageuses sont qualifiées à la finale A solo : les 10 premières nageuses avenir nées en 2008 les 10 premières nageuses avenir nées en 2007, les 10 premières nageuses avenir nées en 2006 les 10 premières nageuses jeunes nées en 2005 et les 10 premières nageuses jeunes nées en 2004
Les 35 autres nageuses sont qualifiées à la finale B.

ETAPE 2

CATEGORIES	EPREUVES	
AVENIR	Solo	200 (+ou- 15sec)
JEUNE	Solo	215 (+ou- 15sec)

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CLASSEMENT & PODIUMS

Avenir	<p>Classement et podium : 100 % figures imposées Un podium est organisé pour les nageuses de 10ans nées en 2008 Un podium est organisé pour les nageuses de 11 ans nées en 2007. Un podium est organisé pour les nageuses de 12ans nées en 2006</p> <p>Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale Avenirs et Jeunes : 50 % (figures imposées + bonus Parcours à sec Synchro d'Or) + 50% solo libre Un podium est organisé pour les nageuses de 10ans nées en 2008 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné. Un podium est organisé pour les nageuses de 11 ans nées en 2007 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné. Un podium est organisé pour les nageuses de 12ans nées en 2006 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné.</p> <p>Parcours à sec Synchro d'Or : suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci sera validé définitivement pour la nageuse.</p>
Jeune	<p>Classement et podium 100 % figures imposées Un podium est organisé pour les nageuses de 13ans nées en 2005 Un podium est organisé pour les nageuses de 14ans nées en 2004</p> <p>Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale Avenirs et Jeunes : 50 % (figures imposées + bonus Parcours à sec Synchro d'Or) + 50% solo libre Un podium est organisé pour les nageuses de 13ans nées en 2005 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné. Un podium est organisé pour les nageuses de 14ans nées en 2004 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné.</p> <p>Parcours à sec Synchro d'Or : suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci sera validé définitivement pour la nageuse.</p>

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des Dom-Tom.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

PROCÉDURES D'ENGAGEMENTS DANS LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

Pour les compétitions de niveaux interrégional ou national, l'engagement via l'application internet « Extranat » est une obligation.

Les engagements comprennent :

- L'engagement des nageuses en figures imposées et/ou en ballets ;
 - L'engagement des juges et autres officiels (*) conformément à la circulaire des officiels.
- * La base de données des juges est actualisable par les responsables régionaux à partir de la structure « Extranat » du comité régional.

Les compétitions concernées sont les suivantes :

- Journée d'Automne ;
- Championnat de France d'hiver Jeune, Junior et Senior ;
- Championnats régionaux Avenir Jeune, Junior, Senior et Toutes Catégories ;
- Championnats interrégionaux N3 Avenir, Jeune, Junior, Senior et Toutes Catégories ;
- Challenge régional et interrégional N3 ;
- Championnat de France Jeune « Nationale 2 » ;
- Championnat de France Jeune « N1-Élite » ;
- Championnat de France Junior « Nationale 2 » ;
- Championnat de France Junior « N1-Élite » ;
- Championnat de France Senior Toutes Catégories ;
- Finale Avenirs et Jeunes.

Engagements prévisionnels :

Les engagements prévisionnels concernent uniquement les ballets qualifiés en N-1 et au championnat de France Hiver. Ils devront être communiqués au plus tard aux dates qui figurent dans le tableau ci-après, à réception d'un fichier partagé au Département Natation Synchronisée (nathalie.lavoux@ffnatation.fr).

Engagement Extranat :

Si un club ne s'engage pas, via l'application internet « Extranat », ses engagements ne seront pas recevables. Les dates sont affichées sur Extranat.

Il importe, donc, que les responsables des clubs chargés des engagements prennent connaissance régulièrement du calendrier publié et des dates limites d'engagement sur Extranat.

Il est souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements et de rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire, sans oublier les figures imposées pour solo, duo et équipe.

À l'issue de vos engagements, sur « Extranat » vous devrez :

Pour les compétitions gérées par la FFN

A dresser, par courrier postal, au Département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex), les documents suivants :

- Une copie d'écran des engagements édités à partir d'Extranat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements) ;
- L'imprimé de calcul des engagements de la compétition correspondante, édité à partir du tableur « Montant des Engagements 17-18 » accompagné du règlement, à l'ordre de la FFN correspondant aux droits d'engagement calculés

A dresser, par mail, au Département Natation Synchronisée de la FFN (nathalie.lavoux@ffnatation.fr), les documents suivants :

- Le document en ligne d'engagement du jury, précisant les dates et épreuves de disponibilité,
- Le récapitulatif des engagements édités à partir d'Extranat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements).

Tous les engagements doivent être envoyés par mail au comité d'appartenance afin d'être validés. Ils ne seront pris en compte par la Fédération qu'à l'issue d'une validation du comité certifiant que toutes les nageuses engagées remplissent les conditions générales de participation pour chaque compétition.

Pour chaque compétition mentionnée dans le tableau ci-dessous, les frais d'engagements doivent impérativement être réglés au moment des engagements pour être validés.

Pour les compétitions gérées par la région et/ou l'interrégion : voir le règlement de la région et/ou interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2017-2018

Dates	Épreuves	Engagements préliminaires pour les N-1	Engagements Extranat	Date limite règlement	Transmission des résultats
Journées d'Automne					
26/11/2017 Date butoir	Figures imposées – Solo Jeune - -Solo Junior – Solo technique Senior	Selon règlement de l'interrégion	Consulter Extranat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de natation Synchronisée
Championnats de France d'Hiver Jeunes, Juniors et Seniors					
14 au 16/12/2017 Pontault-Combault	Figures imposées - Solo Jeune - -Solo Junior – Solo technique Senior	30/10/2017	Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Junior					
18/03/2018 Date butoir	Figures imposées Solo - Duo - Équipe - Combiné	Selon règlement de l'interrégion	Consulter Extranat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de natation Synchronisée
Championnat de France Juniors Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
2 au 8/04/2018 Chartres	Figures imposées Solo - Duo - Équipe - Combiné	30/01/2018	Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Jeune et sélection Finale Avenirs et Jeunes					
06/05/2018 Date butoir	Figures imposées Solo - Duo - Équipe - Highlight	Selon règlement de l'interrégion	Consulter Extranat Synchro	Selon règlement de l'Interrégion	Au département fédéral de natation Synchronisée
Championnat de France Jeune Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
21 au 27/05/2018 Nantes	Figures imposées Solo - Duo - Équipe - Highlight	30/01/2018	Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral
Championnat Nationale 3 Senior et sélection Finale Avenirs et Jeunes					
10/06/2018 Date butoir	Figures imposées avenir - Solo libre - Duo technique - Duo libre Equipe technique - Equipe libre - Combinés - Highlight	Selon règlement de l'interrégion	Consulter Extranat Synchro	Selon règlement de l'Interrégion	Au département fédéral de natation Synchronisée
Finale Avenirs et Jeunes					
28 au 29/06/2018 Bourg-en-Bresse	Figures imposées Avenirs et Jeunes Solo Avenirs et Jeunes – Parcours à sec Synchro Or		Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral
Championnats de France Seniors & Toutes Catégories					
29/06 au 01/07/2018 Bourg-en-Bresse	Solo libre - Duo technique - Duo libre Equipe technique - Equipe libre - Combinés - Highlight	30/01/2018	Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CLASSEMENT DES CLUBS

Le classement national des clubs en natation Synchronisée prend en compte l'activité sportive du club tout au long de la saison pour tous les niveaux de pratique. Cependant, il ne concerne que les compétitions inscrites au Règlement fédéral auxquelles il convient d'ajouter les bonus obtenus par les nageuses ayant été qualifiées en équipe de France.

Il appartiendra aux régions et aux interrégions, si elles le souhaitent, d'établir leur propre classement régional ou interrégional.

Le classement national des clubs comprend :

- **Un classement pour chaque catégorie (Avenirs, Jeunes, Juniors, Seniors et Toutes Catégories). Il est effectué par addition des points :**

- Valeur individuelle de chaque nageuse sur toutes les épreuves officielles de la saison (pour les nageuses qualifiées directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte)
- Valeur des ballets sur toutes les épreuves officielles de la saison (pour les ballets qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte)
- Bonus de sélections en Equipe de France pour la catégorie concernée.

- **Un classement est effectué pour la formation des jeunes (Avenirs, Finale des Avenirs et Jeunes)**

- **Un classement national général est effectué par addition des points de toutes les catégories :**

- Valeur individuelle de chaque nageuse,
- Valeur des ballets aux épreuves officielles ;
- Bonus de sélection en Equipe de France ;
- Bonus attribué en fonction du nombre de nageuses classées.

DOCUMENT EXPLICATIF

Toutes les performances de la saison sont prises en compte (en individuelle et en ballet)

- Valeur individuelle de chaque nageuse

Chaque nageuse est classée en fonction de ses points obtenus à chaque compétition et affectés d'un coefficient :

- Figures imposées en catégories Avenirs, Jeunes et Juniors (pour les nageuses qualifiées directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte)
- Un bonus de 10 points est attribué par nageuse Sénior
- Pour les nageuses évoluant sur le challenge pas de valeur individuelle mais uniquement les points pour nageuse classée

- Pour les nageuses engagées dans le Synchronat

- Des points sont attribués par niveau acquis en totalité

- Pour les nageuses ayant validé le Pass'compétition Natation Synchronisée

- Un bonus de 10 points est attribué.

- Valeur des ballets aux épreuves officielles de ballets

- Toutes les performances de la saison sont prises en compte sur tous les ballets
- Chaque ballet marque des points attribués en fonction de son classement et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie (voir table de cotation) pour les ballets qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte
- Pour les championnats « Open », ne tenir compte que du classement des ballets français.

- Bonus nombre de nageuses classées

- Un bonus de points par nageuse classée est attribué.

- Bonus pour une entrée en structure PPF

- Un bonus aux clubs qui ont envoyé une athlète sur une structure de PPF (l'année du transfert).

- Bonus pour la Finale des Avenirs et des Jeunes

- Un bonus de points par nageuse est attribué pour une participation interrégionale et nationale.

- Bonus pour la participation masculine

- Un bonus de points par nageur est attribué pour une participation à tout niveau de compétition.

- Sélections internationales

- Des bonus sont à ajouter pour toute sélection en équipe de France en fonction de la catégorie et du ballet. Les sélections aux différentes épreuves peuvent se cumuler.
- Pas de cumul possible entre les compétitions de préparation et les compétitions de référence.
- Classement national des Comités Régionaux : Le classement des comités sera obtenu par l'addition des points des clubs de la région.
- Classement national des interrégions : Le classement des interrégions sera obtenu par l'addition des points obtenus par chaque comité régional composant l'interrégion.

